



# APPEL A PROJETS CITE ÉDUCATIVE La Seyne-sur-Mer 2024



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## PRÉAMBULE

Le dispositif « Cités Éducatives » est née d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État, l'Éducation Nationale et les associations. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

L'objectif est de mobiliser tous les acteurs de la communauté éducative – État, CAF, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges... – autour de l'école pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers dits prioritaires.

Cette démarche est complémentaire des actions déjà déployées par les opérateurs municipaux ou associatifs inscrits dans les dispositifs suivants : CTG, PEDT, Plan mercredi, devoirs faits, vacances apprenantes, réseau égalité des chances et des territoires ou encore « notre école faisons la, ensemble ».

Le **label d'excellence Cités éducatives** a été attribué en septembre 2019 à 80 territoires, dont celui de La Seyne-sur-mer, qui ont montré leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée pour la réussite des enfants et des jeunes concernés.

Ce label a permis à la ville de La Seyne-sur-Mer d'obtenir un appui en ingénierie et un soutien financier de l'État. Il est un levier pour renforcer la mobilisation des acteurs locaux autour des enfants, des jeunes et de leurs familles. Depuis janvier 2024, le label est en demande de renouvellement pour trois ans.

Les Cités Éducatives, co-pilotées par l'État, l'Éducation Nationale et les collectivités locales, sont construites autour de 3 axes principaux :

- **Favoriser la réussite et conforter le rôle de l'école**
- **Promouvoir la continuité éducative et pédagogique**
- **Élargir le champ des possibles**

## **CADRE GÉNÉRAL**

Après quatre années d'exercice de la Cité Éducative et des constats partagés, l'appel à projets 2024 s'articulera autour des 6 grands axes forts suivants :

### **Axe 1 : Favoriser la réussite éducative et l'ambition scolaire :**

- favoriser l'éveil des tous petits pour lutter contre les inégalités
- soutenir les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, démarche scientifique) et la scolarité
- favoriser l'utilisation du langage, la prise de parole et l'éloquence
- identification des sources de l'échec scolaire, repérer précocement le décrochage scolaire
- développer des actions individualisées de remobilisation sociale et scolaire, les accompagner sur la période d'orientation et de construction du projet professionnel.
- développer les partenariats avec les entreprises du territoire et un accompagnement personnalisé pour les stages de 3<sup>es</sup> et de 2<sup>de</sup> de qualité qui concourent à la construction du projet professionnel (tutorat et réseau, levée des blocages et des freins psychologiques et de mobilité).
- développer des actions en direction des 16-25 ans en lien avec les acteurs de l'éducation et de la formation et en lien avec les acteurs de la Cité de l'Emploi
- lutter contre la fracture numérique

### **Axe 2 : Santé et inclusion :**

- favoriser l'adaptation de comportements favorables à la santé (sur les écrans notamment)
- mobiliser des professionnels de santé autour de la prise en charge des jeunes
- accompagner les enfants porteurs de handicap, à besoin particulier, manifestant des troubles du comportement et leurs parents
- consolider les actions de lutte contre le harcèlement

### **Axe 3 : l'implication des parents et le soutien à la fonction parentale :**

- mettre les parents au cœur du dispositif éducatif
- favoriser la médiation famille-école-association
- accompagner les parents à créer un lien de confiance avec l'institution scolaire
- soutien des parents avec des enfants de moins de 3 ans
- favoriser le développement du langage.

### **Axe 4 : La pépinière éducative**

- animer la démarche « pépinière éducative »
- mobiliser l'ensemble des partenaires sur la parentalité, la santé, l'éducation à la citoyenneté et le parcours avenir.

### **axe 5 : le citoyen en devenir :**

- préparer les jeunes aux grands enjeux sociétaux dont celui du développement durable
- favoriser l'engagement des jeunes en faisant connaître et en accompagnant sur les différents dispositifs existants (SNU, SMV, SC, réserves, sécurité civile, mobilité internationale...)
- favoriser la mixité

- transmettre les valeurs du vivre ensemble pour faire société en promouvant les valeurs de la République, de la laïcité et de l'égalité filles / garçons.
- travailler la citoyenneté au quotidien

**Axe 6 : offrir « le meilleur » pour les jeunes**

- favoriser des pédagogies complémentaires sur les temps péri scolaires
- favoriser l'ouverture culturelle et favoriser l'apprentissage des langues vivantes
- promouvoir les valeurs sportives et encourager sa pratique

**Axes transversaux :**

- Consolider le réseau de la Cité Éducative avec un focus sur son évaluation afin de pouvoir mesurer ses impacts et les suivre.
- devenir acteur de ce dispositif en développant la communication des actions : pour les bénéficiaires, les acteurs institutionnels et de terrain...et afin de valoriser les actions de la cité éducative dans sa globalité pour une vision cohérente du programme.
- développer les formations des acteurs concourant à la Cité Éducative, créer des espaces temps de rencontre et d'échange.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Les projets pourront porter sur une expérimentation, un développement de nouvelles actions, un renfort d'actions existantes, des actions de formations des acteurs ou l'évaluation du dispositif. L'action devra être conduite entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

Seront ainsi priorisés les dossiers pour lesquels les projets/actions :

- S'inscrivent sur un des deux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (quartiers Berthe et Centre-Ville)
- S'intègrent dans un ou plusieurs axes du projet territorial de la Cité Éducative, le lien entre l'action proposée et les besoins du territoire
- Les projets dédiés à l'ingénierie favorisant l'animation territoriale sont encouragés : formation interprofessionnelle (montée en compétence des acteurs), renforcer les coopérations et évaluation du dispositif.
- S'inscrivent dans une co-construction et une collaboration étroite entre les établissements scolaires et les associations de proximité : lorsqu'une action implique un établissement scolaire, ce dernier, doit avoir coconstruit le projet et son engagement de principe vérifié avant le dépôt du projet. La co construction d'un projet implique :
  - au préalable, le diagnostic et l'identification collective des besoins avec une réponse adéquate
  - fédérer la communauté éducative en donnant du temps à cette co construction
  - impliquer les autres partenaires de la communauté éducative locale dans le montage, la réalisation et l'évaluation du projet
- Intègrent le caractère innovant de l'action et de ses modes d'intervention auprès du public cible
- S'inscrivent dans une démarche d'évaluation partagée avec possibilité de mesure d'impact qualitative et quantitative - à définir en amont du projet avec la cheffe de projet Cité Éducative.
- Le projet devra respecter et promouvoir les valeurs de la République, et tout particulièrement l'égalité femme-homme, la non-discrimination, la laïcité et l'accès de tous aux actions financées.
- Présentent la faisabilité technique et financière du projet.
- Pour les enfants, Les projets soumis pourront s'intégrer dans un ou plusieurs temps de la journée : le temps scolaire / le temps périscolaire / le temps extra-scolaire.
- Durant le temps scolaire, seront privilégiés les projets inter établissement, inter-degré et inter disciplinaire. Une attention sera portée à l'équilibre temps scolaire et hors scolaire des projets.
- Pour les projets qui se déroulent sur le temps scolaire, un agrément délivré par l'Éducation Nationale est nécessaire et obligatoire.

Pour toutes questions relatives à l'éligibilité de votre projet et son élaboration dans le cadre de la Cité Éducative, vous pouvez vous rapprocher de :

**Madame Laure ROSSIGNOL**

**Cheffe de projet Cité Éducative**

**laure.rossignol@la-seyne.fr et tél : 04 94 06 97 36**

**Monsieur Frank MURATI**

**Chargé de mission**

**Politiques Éducatives Territoriales – DSDEN**

**[cdmpoet83@ac-nice.fr](mailto:cdmpoet83@ac-nice.fr)**

## **MISE EN ŒUVRE ET BILAN**

Après validation du projet, le porteur remplit une fiche action avec les modalités pratiques de la réalisation de l'action ainsi que la mesure d'impact qualitative et quantitative définies.

Le porteur s'engage à informer les pilotes, par l'intermédiaire de la cheffe de projet de la Cité Éducative, à chacun des grandes étapes du projet (lancement, cérémonie, actions phares), ainsi que d'éventuelles difficultés de mise en œuvre rencontrées.

Il s'engage également à participer à la revue de projet et à transmettre un bilan du projet aux services de l'État dans un délai maximum de six mois après la fin de la réalisation de l'action ainsi que la fiche bilan / évaluative complétée à la cheffe de projet.

### **Droit de l'ordonnateur de l'appel à projet :**

- Le porteur accepte toute visite des partenaires et des ordonnateurs de l'appel à projets à toute fin utile jugée par ces derniers.
- Les ordonnateurs de l'appel à projets peuvent à tout moment demander un état d'avancement de la réalisation de l'action, le porteur s'engage à accueillir et à faciliter toute visite.
- En cas de non-production du bilan, la structure bénéficiaire devra reverser au Trésor public la subvention accordée.

**La co-construction étant priorisée, les porteurs de projet sont invités à participer aux réunions partenariales organisées sur le territoire de la Cité Éducative.**

## **STRUCTURES ÉLIGIBLES ET PÉRIMÈTRE DE L'APPEL A PROJETS**

Cet Appel à Projets s'adresse aux :

- Établissements publics
- Associations loi 1901
- Organismes à but non lucratif
- Porteurs d'un projet ayant un impact sur la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, résidant dans un périmètre Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé, labellisé Cité Éducative.

A titre indicatif, le territoire de la Cité Éducative de La Seyne-sur-Mer regroupe les établissements scolaires suivants (coordonnées en dernière page):

- Collège chef de file : collège Marie Curie
- École élémentaire Lucie AUBRAC
- École maternelle Pierre SEMARD
- Groupe scolaire Georges BRASSENS :
- Groupe scolaire Victor HUGO :
- Groupe scolaire Jean ZAY :
- École élémentaire Jean-Baptiste MARTINI
- École maternelle Anatole FRANCE
- Collèges Henri WALLON,
- Collège Paul ELUARD
- Lycée BEAUSSIER



## COMMUNICATION

Le porteur de l'action s'engage à faire figurer sur tout document de son action les logos « État », « Cités Éducatives », Éducation Nationale et ville :



## MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature devront être dûment complétés, l'intégralité des documents fournis, et une attention particulière sera portée à la qualité de la forme et du contenu des projets déposés.

Le dépôt des dossiers s'effectue de manière entièrement dématérialisée sur le portail DAUPHIN.

L'accès au Portail DAUPHIN pour saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel de l'ANCT :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les demandes de subvention devront être saisies dans Dauphin : Hors contrat de ville-MTPM - **CITE ÉDUCATIVE LA SEYNE 2024 « Libellé de l'action »**.

Les besoins de financement doivent être exprimés auprès de l'État en sélectionnant dans la rubrique relative au budget du projet (sur la ligne 74) : **83 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**

Les porteurs de projets peuvent être accompagnés dans la saisie de leur dossier sur le Portail DAUPHIN par une cellule d'aide :

Par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 au 09 70 81 86 94

Par mail : [support147@proservia.fr](mailto:support147@proservia.fr)

En ligne via « Nous Contacter », sur la page d'Accueil de l'Espace Usagers :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/aides/#/cget/contact-page>

**Attention à partir de 2024 : les demandes de subventions devront être saisies en année civile et être réalisées avant le 31 décembre 2024**

## CALENDRIER

**Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 19 mai 2024**

## Coordonnées des établissements scolaires

### Nom de l'établissement

### Coordonnées

#### Les établissements en Rep+ en priorité :

école élémentaire Lucie Aubrac

[ecole.0830443F@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830443F@ac-nice.fr)

école maternelle Pierre Sépard

[ecole.0830238H@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830238H@ac-nice.fr)

groupe scolaire Georges Brassens :

maternelle

[ecole.0830238H@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830238H@ac-nice.fr)

élémentaire

[ecole.0831567C@ac-nice.fr](mailto:ecole.0831567C@ac-nice.fr)

groupe scolaire Victor Hugo :

maternelle

[ecole.0831234R@ac-nice.fr](mailto:ecole.0831234R@ac-nice.fr)

élémentaire

[ecole.0831151A@ac-nice.fr](mailto:ecole.0831151A@ac-nice.fr)

groupe scolaire Jean Zay :

maternelle

[ecole.0830763D@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830763D@ac-nice.fr)

élémentaire

[ecole.0830937T@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830937T@ac-nice.fr)

collège Henri wallon :

[ce.0830180v@ac-nice.fr](mailto:ce.0830180v@ac-nice.fr)

#### Les établissements en QPV ou en périphérie

école élémentaire JB Martini

[ecole.0830448K@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830448K@ac-nice.fr)

école maternelle Anatole France

[ecole.0830762C@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830762C@ac-nice.fr)

Collège Marie Curie - Chef de file Cité Educative

[ce.0831052t@ac-nice.fr](mailto:ce.0831052t@ac-nice.fr)

collège Paul Eluard

[ce.0830830b@ac-nice.fr](mailto:ce.0830830b@ac-nice.fr)

lycée Beaussier

[ce.0830050d@ac-nice.fr](mailto:ce.0830050d@ac-nice.fr)